

séance ordinaire du Conseil communal du 27.02.2023

Présidence : Barry Lopez

Procès-verbal 11/2023

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du 12 décembre 2022
3. **Préavis 01/2023** – Crédit-cadre pour le suivi de la mise en œuvre des secteurs à bâtir du Syndicat des améliorations foncières
4. **Préavis 02/2023** – Construction d'un puits de chute à déflecteurs horizontaux et travaux de collecteurs – Chemin du Rionzi
5. **Postulat MC** Catherine Roulet « De la parole aux actes, une commune labélisée Cité de l'énergie doit s'activer pour placer des panneaux solaires sur ses bâtiments. »
6. **Interpellation MC** Brigitte Besson « Un service de cohésion sociale pour notre commune. »
7. **Interpellation MC** Yolanda Müller Chabloz « Bus à Haut Niveau de Service Lausanne-Bellevaux - Le Mont restera-t-il au bord de la route ? »
8. Communication de la Municipalité
9. Communication du Président et du bureau
10. Propositions individuelles et divers

Le Président, **M. Barry Lopez**, ouvre la séance à 20h15 à la salle du Conseil communal. Il salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les Conseillères et Conseillers du Conseil communal, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont présent·e·s : 61 Conseillères et Conseillers

Sont excusé·e·s : Mme Frédérique Vincent et MM. Michel Chardonnens et Aydin Durmaz

Absent : M. Giuseppe Mantovani

Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour du 27 février 2023

Pas de modification demandée.

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

2. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022

Le Président ouvre la discussion pour l'approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022.

P. 13 - M. Jean-Marie Urfer demande une modification concernant son intervention pour le complexe de Manloup.

- demande à la Commune de profiter des réparations programmées pour réfléchir à la création d'un vestiaire **non genré** plutôt qu'à un vestiaire dédié seulement aux femmes.
- **Le procès-verbal du 12 décembre 2022 tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

3. Préavis 01/2023 – Crédit-cadre pour le suivi de la mise en œuvre des secteurs à bâtir du Syndicat des améliorations foncières – CHF 350'000.-

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Le Président donne la parole à la rapportrice de la commission ad hoc.

- **Mme Anne-Sophie Hamoir** donne lecture des conclusions du rapport.

Pour rappel, il s'agit de voter un crédit-cadre permettant à la Commune de se doter des ressources nécessaires pour faire face à un afflux de travail exceptionnel dans le cadre du suivi et de la réception des travaux collectifs des secteurs à bâtir du Syndicat des améliorations foncières (SAF). Le pic de réception des ouvrages collectifs est prévu pour 2023. En conclusion, la commission recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis tel que déposé par la Municipalité et d'octroyer à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 350'000.- pour le suivi de la mise en œuvre des secteurs à bâtir du SAF.

Le Président donne la parole au rapporteur de la COFIN.

- **M. Jean-Marie Urfer** donne lecture des conclusions du rapport de la COFIN.

La Commission des Finances estime cette demande de crédit légitime et, à l'unanimité, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'accepter les trois conclusions du préavis avec l'amendement sur la comptabilisation qui sera proposé par la Municipalité.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

M. Daniel Besson, municipal Ressource et cohésion, afin de tenir un langage commun avec la COFIN et ainsi éviter les ambiguïtés, la Municipalité propose un amendement à la conclusion (3^{ème} puce) afin de comptabiliser correctement chaque dépense, en ajoutant le compte 3189.00 Prestations exécutées par des tiers.

- D'autoriser la Municipalité à comptabiliser ces charges supplémentaires dans le compte 3080.00 *Personnel intérimaire* **et dans le compte 3189.00 Prestations exécutées par des tiers** dans les départements 310 Environnement, 420 Urbanisme et 430 Travaux en fonction de la prestation fournie.
- **L'amendement est mis au vote et est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Philippe Hayward aimerait comprendre pourquoi certaines prestations devraient être externalisées. Pourquoi ne pas travailler avec les compétences et ressources internes. Un calendrier est-il imposé à la Commune et cette dernière voudrait bien faire ?

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, Territoire, économie et relations extérieures, précise qu'il s'agit de réels besoins. L'exposition Pernessy se trouvant à l'entrée de la salle du Conseil le démontre avec les recommandations communales effectuées concernant la réactualisation des travaux collectifs ainsi que les directives urbanistiques édictées par la Municipalité afin de veiller à la qualité architecturale et énergétique environnementale. La Municipalité aimerait effectivement que le travail soit bien fait, notamment en ce qui concerne les travaux collectifs. Un exemple avec le préavis suivant concernant le puits de chute au chemin du Rionzi, auquel il faut réparer des erreurs commises par le passé. Cela met en évidence qu'il vaut peut-être mieux faire des dépenses en amont plutôt qu'en aval, et faire également en sorte que les propriétaires puissent corriger les choses au bon moment, avant que cela revienne au domaine public. A noter qu'en Suisse, la commune du Mont-sur-Lausanne est la seule à vivre actuellement un tel développement, avec un Syndicat des améliorations foncière de cette taille, et 13 secteurs à bâtir entrant en vigueur dans le même temps. Plusieurs postes ont été proposés au budget 2023 pour le besoin de compétences sur le long terme, mais ce pic du développement à venir demande également des compétences d'expertises particulières, ceci sur du court terme. Enfin, il faut savoir que le calendrier est imposé par le SAF. Le démarrage des travaux collectifs ayant été validé et accepté par le Canton, la Commune ne peut pas, à ce stade, intervenir. Mais elle a collaboré avec le SAF pour que les travaux se fassent en plusieurs phases, en débutant notamment avec les secteurs à bâtir les moins denses et la construction d'un collège.

M. Philippe Hayward se demande tout de même si de devoir effectuer ces travaux à des dates précises est imposé légalement.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, informe que cela dépend uniquement des propriétaires. Un processus est établi par la loi sur les améliorations foncières incluant notamment plusieurs assemblées générales. A la troisième AG par exemple, lorsque les soumissions sont entrées pour les travaux collectifs et qu'elles sont validées à la majorité par l'assemblée des co-propriétaires, ces derniers décident de l'avancement des travaux. Une demande sera alors faite auprès du Canton pour autoriser le démarrage des travaux collectifs, ce qui est actuellement le cas pour plusieurs secteurs à bâtir. La Commune, qui ne peut pas intervenir à ce moment-là, est soumise au régime du SAF, dont les secteurs à bâtir peuvent avancer à leur rythme. Les entreprises mandatées pour effectuer ces travaux collectifs doivent, une fois ceux-ci terminés et réglementés par les procédures ECA, les transmettre au comité du SAF (maître d'œuvre), et ce n'est qu'à ce

moment-là que les garanties démarrent, ainsi que la possibilité pour la Commune d'apporter ses commentaires. Commentaires qui font suite aux demandes d'expertises permettant de s'assurer que les travaux reçus par la Commune, qui pour rappel ne les a pas mandatés, sont réalisés selon ses critères de garantie. La Commune n'a actuellement pas les ressources nécessaires pour examiner au mieux un certain nombre de domaines.

M. Pierre-François Culand, déclare ses intérêts en tant que membre du comité d'initiative « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! », et relève que Mme la Syndique a indiqué que la commune du Mont-sur-Lausanne était la commune connaissant actuellement le plus fort développement. Et c'est effectivement ce qui justifie en partie leur initiative, qui ne s'oppose qu'à un seul des 13 plans de quartier prévus, celui de trop.

La discussion n'est plus demandée.

- **Les conclusions du préavis 01/2023** Crédit-cadre de CHF 350'000.- pour le suivi de la mise en œuvre des secteurs à bâtir du Syndicat des améliorations foncières **telles qu'amendées sont acceptées à une très large majorité.**

Acceptent : 56 Refuse : 1 Abstentions : 3

4. Préavis 02/2023 – Construction d'un puits de chute à déflecteurs horizontaux et travaux de collecteurs – Chemin du Rionzi – Crédit demandé : CHF 560'000.- HT

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Le Président donne la parole à la rapportrice de la commission ad hoc.

- **Mme Antoinette Emery** donne lecture des conclusions du rapport, qui se trouve également sur le site internet communal.

L'entreprise Ribi SA – ingénieurs hydrauliciens a présenté un dossier très complet. La commission ad hoc recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 02/2023 tel que proposé par la Municipalité mais demande un suivi très rapproché de l'écoulement des eaux dans la galerie après de violents orages. Le montant de CHF 560'000.-, initialement budgété à CHF 450'000.-, est revu à la hausse à cause du renchérissement des matériaux. En raison de la complexité du projet, la commission ad hoc demande également des précisions quant aux garanties et souhaite une garantie d'assurance de premier ordre suisse, irrévocable, et valable à la première réquisition, pour une durée de cinq ans.

Le Président donne la parole au rapporteur de la COFIN.

- **M. Fabio Cappelletti** donne lecture des conclusions du rapport de la COFIN

Le présent préavis demande l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'entretien d'un puits de chute situé dans le quartier de Champ-du-Bois, ainsi que pour élargir des collecteurs situés en amont dudit puits. En raison du sous-dimensionnement, et d'un défaut de conception de l'ouvrage, ces travaux sont nécessaires. La COFIN, à l'unanimité, recommande donc d'accepter toutes les conclusions du préavis présenté.

Le Président donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Marc Maillard demande à la commission ad hoc des précisions concernant la durée de la garantie d'assurance.

Mme Antoinette Emery admet que la commission a longuement débattu sur cette problématique. Une durée de deux ans a été évoquée, mais comme le projet est assez complexe et qu'il engendre des incertitudes, la possibilité de demander une garantie sur cinq ans a été retenue.

M. Pascal Menétrey précise que dans le domaine du Bâtiment, il est fréquent d'avoir des demandes de garantie irrévocables, en premier appel, d'une durée de cinq ans. Par contre, il ne sait pas si ces durées sont régies par des bases légales particulières. D'une durée de deux ans il y a une dizaine d'années, les demandes sur cinq ans sont dorénavant courantes. Cela doit probablement pouvoir s'appliquer autant dans le domaine public que dans ce qui se fait de manière usuelle sur les chantiers.

M. Richard Nicole demande s'il s'agit-il d'un amendement ? La Municipalité doit-elle exiger une garantie de cinq ans pour pouvoir démarrer les travaux ?

Le Président rappelle qu'un souhait émis dans un rapport ne fait pas forcément l'objet d'un amendement, et que la Municipalité peut donner des précisions concernant cette demande si elle le souhaite.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, informe que des renseignements ont été pris. Selon les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), la garantie d'ouvrage est de deux ans. L'entreprise Marti Construction SA qui réalisera les travaux a confirmé la possibilité de prolonger la garantie à cinq ans. L'ordre de grandeur de la plus-value pour une extension de garantie, pour ce cas précis, serait de CHF 5'000.-, soit 1% du montant des travaux. De fait, la Municipalité s'est posée d'autres questions : Est-ce que cette extension de garantie ne doit se faire que pour cet ouvrage ou devrait-elle être envisagée d'une manière générale pour d'autres travaux ? Quelles en seraient les conséquences financières ? Il faudrait alors revoir les procédures au niveau des services et intégrer cette nouvelle durée de garantie dans les soumissions. Si chaque année, il fallait reporter ce 1% sur la totalité des travaux de collecteurs s'élevant à CHF 2'500'000.-, cela représenterait CHF 25'000.- de plus-value, sachant que des projets routiers de plus grandes importances vont arriver. Enfin, Mme Longchamp rappelle que cette construction de puits de chute date de 2009 et que si elle avait eu une garantie d'ouvrage de cinq ans, elle aurait été échue en 2014, bien avant les inondations survenues par la suite.

M. Pascal Menétrey est surpris par la demande de plus-value de l'entreprise Marti Construction SA car, en tant qu'entrepreneur, il n'a jamais pu demander un franc de plus pour des garanties de cinq ans.

M. Mathieu Roulet demande des précisions concernant les problèmes survenus avec ce puits de chute.

M. Richard Nicole demande s'il s'agit d'une garantie pour malfaçon car une erreur de conception n'est pas couverte par une garantie ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que la Commune effectue des contrôles afin que les normes soient respectées, pour effectivement ne plus se retrouver dans de telles situations. Lors de la présentation de ce préavis, la COFIN a demandé à la Municipalité si elle avait connaissance de problème similaire au sein de la commune, la réponse est non. L'entreprise Ribi SA, spécialiste en hydraulique, a mis sur pied tout ce projet. Elle s'est également occupée d'autres projets dans la commune et n'était pas impliquée, en 2009, dans la construction du collecteur sis au chemin du Rionzi. Mme Longchamp invite les membres du Conseil à leur faire confiance.

M. Roulet Mathieu demande quelle entreprise, à l'époque, était mandatée pour la construction du puits de chute ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, ne peut pas répondre à cette question.

Mme Véronique Zwald, faisant référence à une explication donnée par Mme Longchamp figurant dans le rapport de la commission ad hoc « On ne peut pas laisser la situation se péjorer dans les quartiers concernés, sans compter les changements climatiques incertains qui rendent la situation encore plus délicate », demande si les normes SIA ont été adaptées aux risques dus à ces changements climatiques incertains : sécheresses et/ou inondations ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que ces normes sont revues régulièrement mais elle n'a pas assez de connaissances techniques pour assurer qu'elles ont été mises à jour récemment. La société Ribi SA a par contre tenu compte des éventuels changements climatiques afin d'anticiper les inondations pouvant survenir suite à de violents orages.

M. Fernand Henny revient sur ce qu'a dit M. Nicole en amont car il ne s'agit effectivement pas d'un défaut de chantier mais d'une erreur de calcul d'un ingénieur hydraulique. Dans le cas où l'ouvrage ne se casse pas, on peut alors partir du principe que les maçons ont bien effectué leur travail. Dès lors, est-il possible d'obtenir une garantie de la part d'un ingénieur hydraulique garantissant que ses calculs sont corrects ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, assure que la société Ribl a pris en compte toutes les données disponibles et les connaissances qu'elle a aujourd'hui au niveau du climat dans l'élaboration de ses calculs. Par contre, selon l'évolution et les changements climatiques à venir, la Municipalité ne peut évidemment pas garantir que ceux-ci seront toujours corrects dans 5 à 10 ans.

M. Jean-Pierre Moser propose de ne pas entrer en matière pour l'amendement de la commission ad hoc. Ces extensions de garantie sont onéreuses. La COFIN a reçu un préavis pour un montant de CHF 560'000.-. Si ce montant devait changer, M. Moser ne pense pas que le Conseil communal puisse se prononcer sur un objet qui est différent de celui rapporté par la COFIN.

Le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement.

M. Jean-Pierre Moser revient sur les conclusions de la commission ad hoc qui demande à la Municipalité la possibilité d'avoir une garantie sur cinq ans.

Le Président précise que cette demande figure au-dessus de la conclusion et qu'il est tout à fait possible d'émettre des souhaits dans les rapports sans que cela fasse l'objet d'amendements.

La discussion n'est plus demandée.

- **Les conclusions du préavis 02/2023** Construction d'un puits de chute à déflecteurs horizontaux et travaux de collecteurs – Chemin du Rionzi, demande de crédit de CHF 560'000.- **sont acceptées à une très large majorité.**

Acceptent : 58 Refusent : - Abstentions : 2

5. Postulat MC Catherine Roulet « De la parole aux actes, une commune labélisée Cité de l'énergie doit s'activer pour placer des panneaux solaires sur ses bâtiments. »

Le Président invite **Mme Catherine Roulet** à présenter son postulat, se trouvant également sur le site internet communal, elle ne le lit pas dans son entier mais apporte quelques précisions.

S'il est une énergie renouvelable qui a vu ses coûts diminuer et son efficacité augmenter ces dernières années, c'est bien l'énergie solaire. Le prix des panneaux n'a eu de cesse de baisser alors que leur rendement énergétique a pris l'ascenseur. Installer des panneaux solaires sur son toit n'est donc plus aujourd'hui uniquement un geste en faveur de l'environnement, c'est également un investissement rentable économiquement. A noter que le propriétaire souhaitant installer des panneaux solaires sur son toit, a le choix entre une installation lui appartenant, assumant ainsi tant les coûts que les revenus, et une installation dite « en contractant », en mettant son toit à disposition d'un gestionnaire de réseau, par exemple la Romande énergie, qui installera les panneaux à ses frais, gardant ainsi la propriété des panneaux et les bénéfices induits par la vente du courant. Mme Roulet et Consorts demandent à la Municipalité de donner l'exemple et de recouvrir les toits de tous ses bâtiments par des panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques, et de publier régulièrement dans Mont Journal et sur son site internet, les conseils et les aides qu'elle peut apporter aux habitant-e-s pour la pose de panneaux solaires, en particulier sur les possibilités de mettre sa toiture à disposition d'un gestionnaire de réseau, afin de ne pas avoir besoin d'effectuer soi-même les investissements.

Le Président remercie Mme Roulet pour sa présentation et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière de ce postulat. Personne ne s'y oppose.

Le Président donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, souhaite corriger une information figurant au début du postulat concernant la Maison de commune, l'école voisine, le toit du préau et autres bâtiment communaux qui ne seraient pas pourvus de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques. Ceci n'est pas tout à fait exact puisque l'école voisine de Crétalaison est équipée de 12,5m² de panneaux thermiques, qui ne sont effectivement pas visibles depuis la route. A savoir également qu'il y a plus de 4'197m² de panneaux solaires, dont 63m² de thermiques, installés sur les bâtiments communaux. Chaque possibilité est étudiée afin d'optimiser la production de la commune. Le projet de la surélévation du Collège du Mottier B, par exemple, s'est vu modifié afin de maximiser la production avec 385m² de panneaux solaires (initialement prévu : 334 m²), représentant ainsi plus que l'autoconsommation. Plusieurs démarches ont été lancées concernant la production d'énergie, plus de 120 propriétaires ont participé à la 2^{ème} étape (demande d'offre) de GROUP-IT (démarche commune pour l'installation de panneaux solaires). Depuis 2019, 169 dossiers représentant 11'426m² de panneaux solaires ont été subventionnés. A savoir également que la commune du Mont-sur-Lausanne doit prochainement renouveler son label « Cité de l'énergie » et, qu'à cette occasion, elle pourra démontrer qu'elle répond toujours aux critères demandés : objectifs, qualitatifs et quantitatifs. Pour le bâtiment administratif de Crétalaison, env. CHF 300'000.- ont été investis pour remplacer la régulation du chauffage et de la ventilation, pose de sondes et de thermostats dans les bureaux. Et pour CHF 240'000.-, ce sont toutes les fenêtres qui ont été remplacées avec du triple vitrage. Si la Commune travaille sur la production d'énergie, elle travaille également sur la réduction de consommation, ce qui n'est pas toujours visible. Enfin, M. Descloux rappelle que les membres du Conseil peuvent postuler jusqu'au 28 février pour être délégué à l'énergie du Mont-sur-Lausanne. Il y a fort à faire avec plein de projets passionnants.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Olivier Balmer comprend et partage l'idée de promouvoir l'installation, tant par la commune que par ses habitants, de panneaux solaires sur un maximum de toits, mais n'adhère pas à la forme de l'intervention qui est proposée. Ci-après, le texte dont M. Balmer a donné lecture lors de son intervention.

« En préambule, je me permets une petite précision concernant le label Cité de l'énergie auquel l'intitulé du postulat fait référence. Il est en effet important de se rappeler que selon l'office fédéral de l'énergie que je cite « Le label « Cité de l'énergie » récompense les performances des communes qui pratiquent et mettent en œuvre une politique énergétique communale exemplaire en matière de développement durable. Les Cités de l'énergie promeuvent les énergies renouvelables et une mobilité respectueuse de l'environnement et elles favorisent l'utilisation efficace des ressources. Le label se fonde sur l'évaluation de divers aspects de la politique énergétique communale : planification du développement et aménagement du territoire, bâtiments et installations, approvisionnement et gestion des déchets, mobilité, organisation interne, communication et coopération ». Ce label ne se limite donc pas à la production de l'énergie qui en fait toutefois bien évidemment partie.

Je me permets également de rappeler un élément communément admis, à savoir que les meilleurs Kilowattheures sont ceux qui ne sont pas consommés et pas ceux qui sont produits le plus écologiquement possible.

D'ailleurs, comme cela a été relevé dans ce postulat, la Loi vaudoise sur l'énergie, à l'article 10 alinéa 2, nous rappelle que Canton et communes doivent « mettre en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO₂ et autres émissions nocives ». La production d'énergie renouvelable n'en est qu'une petite partie.

Nous devons donc avoir une vue globale des questions énergétiques, soit de la production et de la consommation d'énergie et ne pas nous focaliser sur la production et encore moins uniquement sur les panneaux solaires, même si ceux-ci sont un moyen efficace de produire de l'énergie.

Je perçois dans ce postulat une attaque de la municipalité qui serait passive dans le domaine et dont on met en doute les réponses qu'elle donne sur la capacité des toits à recevoir des panneaux solaires. Comment peut-on se permettre une telle remarque sans apporter d'éléments concrets, et justifier cela par une simple conviction ?

En ce qui me concerne, lorsque j'entends le discours de notre municipalité d'il y a quelques instants, que je lis dans le « Mont Journal » no 6, tant dans l'édito qu'aux pages 6 et 7 les mesures qui ont été prises et qui sont prévues, dans une vision globale des questions énergétiques, les reproches à demi-mots faits à notre municipalité ne sont à mon sens pas justifiés.

Par ailleurs, chacune et chacun d'entre nous a également pu lire qu'un montant de CHF 550'000.- a été distribué en 2022 au travers du fonds communal pour l'efficacité énergétique et le développement durable. Les possibilités d'aides sont donc manifestement connues et, selon moi, bien diffusées, notamment sur le site internet de la commune et par le « Mont Journal ».

Dans le même sens, vous avez également pu lire que des changements sont attendus dans le catalogue des aides, catalogue qui devrait s'étoffer (Mont Journal no 6, p.7).

Enfin, nous ne disposons pas de moyens financiers illimités qui nous permettent de nous focaliser uniquement sur la pose de panneaux solaires et qu'il y a lieu, comme le fait activement notre municipalité, d'avoir une vision globale de ces questions énergétiques.

Vous aurez compris que je vais m'opposer à ce postulat, non pour des questions de fonds, mais bien parce que je ne vois pas la nécessité de charger la municipalité d'un thème déjà largement traité et dont elle tient (déjà) compte dans toutes ses réflexions pour le bien de notre environnement, de notre commune et de ses habitants. »

M. Jean-Pascal Blanc aimerait des précisions concernant les attentes de la postulante, notamment chiffrées, en termes de couverture de panneaux solaires sur les bâtiments. Elle avance que la Municipalité prononce des paroles sans passer aux actes. Dans un postulat de ce type, des éléments précis comme les m2 non couverts qui pourraient l'être, ainsi que le nombre de kWh produits annuellement qui ne le sont pas, devraient faire partie des arguments devant amener les membres du Conseil à l'accepter. Dans ces conditions, M. Blanc propose que celui-ci ne soit pas voté en l'état. Si, par la suite, des éléments concrets démontraient de manière factuelle que la Commune n'en fait effectivement pas assez alors que les conditions techniques le permettent, alors le Conseil communal pourrait se prononcer en toute connaissance de cause sur le bien-fondé d'un tel postulat.

M. Alexandre Cevey revient sur un article rédigé par la chargée de projet de durabilité, Mme Anne Kappeler, paru dans le Mont Journal no 6, p.7, « Efficacité énergétique et durabilité » et informe qu'on y trouve toutes ces informations. Il s'oppose également au renvoi du postulat à la Municipalité car il y voit une récupération politique par rapport à tout ce qui est déjà entrepris par la Commune, les chef-fe-s de service et tous les employé-e-s communaux.

Mme Viviane Prats Alvarez répond que l'on ne peut pas reprocher à Mme Catherine Roulet d'avoir rédigé son postulat alors qu'un article est publié bien après sa rédaction.

M. Olivier Balmer informe que c'est faux. L'article est paru bien avant, dans le Mont journal de décembre 2022, alors que le postulat de Mme Roulet est daté du 3 février 2023.

Mme Catherine Roulet donne quelques chiffres. Si on prend l'exemple d'une installation de 110m2 pour 56 panneaux, sur une toiture exposée est-ouest, on obtient une production annuelle moyenne de 22'000 KWh, soit la consommation moyenne d'un peu plus de 4 ménages. Pour une telle installation, en partant sur une autoconsommation de 25% et sur une réinjection dans le réseau de 75%, on obtient sur 25 ans CHF 125'000.- de revenu au prix actuel de l'énergie, ce qui, soustrait aux CHF 50'000.- d'investissements hors subventions, fait un bénéfice de CHF 75'000.- sur la durée de vie de l'installation, avec un amortissement sur 10 ans. Ceci est intéressant aussi bien pour une commune que pour un propriétaire privé.

M. Olivier Balmer répond qu'il est actuellement en train d'augmenter les panneaux solaires sur son toit et qu'il se heurte malheureusement à des problèmes techniques. En effet, son projet est bloqué car les infrastructures des SIL (Services industriels Lausanne) ne sont actuellement pas suffisantes pour accueillir des panneaux supplémentaires, d'autres propriétaires privés sont malheureusement dans la même situation. Il faut donc laisser du temps au temps. Concernant la rentabilité des investissements financiers, selon ses calculs, on arrive effectivement à rembourser le montant investi, selon les installations pouvant être différentes, sur une dizaine d'années, aux conditions actuelles, mais il faudra compter une dizaine d'années supplémentaires pour retrouver l'investissement fait en revendant du courant. Il est donc difficile de dire aujourd'hui que l'installation est rentabilisée sur 10 ans, selon l'installation, c'est plutôt 17-20 ans.

M. Marc Maillard pense que, comme il est de très mauvais ton d'accuser Mme Catherine Roulet de vouloir polémiquer sur le bien fait des panneaux solaires, il est également de mauvais ton de polémiquer sur les activités de la Commune. Il revient sur la façon dont a été rédigé le postulat : « De la parole aux actes... », « ..., le Mont se targue », comme si la Commune ne faisait rien. Il trouve cela très maladroit, à la limite même malhonnête pour une Commune qu'il trouve exemplaire. Depuis le début de cette législature, la Municipalité, par ses actes, démontre justement qu'elle est extrêmement sensible aux nouvelles technologies dans le domaine de l'écologie. Elle est venue avec des réponses concernant la mise en place d'un Plan climat. Elle fournit des efforts pour diminuer la vitesse dans certains quartiers, pour améliorer les profils énergétiques de ses bâtiments, et pour produire de l'énergie quand elle le peut. De venir avec un postulat sous cette forme, c'est lui faire un mauvais procès. M. Maillard refuse le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

La discussion n'est plus demandée.

- **Le renvoi du postulat** « De la parole aux actes, une commune labélisée Cité de l'énergie doit s'activer pour placer des panneaux solaires sur ses bâtiments. » **à la Municipalité est refusé.**

Acceptent : 23 Refusent : 32 Abstentions : 5

6. Interpellation MC Brigitte Besson « Un service de cohésion sociale pour notre commune. »
--

Cette interpellation est appuyée par au moins cinq membres du Conseil. Elle est donc recevable.

Le Président invite **Mme Brigitte Besson** à présenter son interpellation. Se trouvant sur le site internet communal, elle ne la lit pas dans son entier mais apporte quelques précisions.

Le Mont-sur-Lausanne, et c'est une grande force, a la chance de pouvoir compter sur des Montain·e·s motivé·e·s pour mener de manière bénévole des projets de cohésion sociale, et ce depuis des années : organisation de manifestations, activités sportives, aide aux familles ukrainiennes etc. Ces quelques exemples, tirés d'une grande liste, font partie intégrante de la vie de la commune. Autant de missions sociales qui ne devraient pas uniquement reposer sur une force de travail bénévole. Un exemple : la charge de travail concernant l'accueil et l'organisation autour des familles ukrainiennes représente, pour certain·e·s Montain·e·s, un taux d'activité d'env. 50%. C'est un exemple chiffrable parmi tant d'autres qui ne le sont pas. Au vu de la population qui va considérablement augmenter ces prochaines années, la Municipalité a-t-elle déjà entrepris des réflexions autour d'un service de cohésion sociale pour la commune ?

Le Président remercie Mme Brigitte Besson pour sa présentation et rappelle que suite à la réponse de la Municipalité, qui peut se faire immédiatement ou à la prochaine séance, la discussion sera ouverte, et si la majorité du Conseil le souhaite, il peut adopter une résolution qui ne doit pas contenir d'injonction.

La Président donne la parole à la Municipalité s'il elle le souhaite.

- **La réponse de M. Daniel Besson**, municipal Ressources et cohésion, est annexée au présent procès-verbal.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Fabio Cappelletti, faisant suite à la réponse de M. Daniel Besson, revient sur la mention du service de cohésion sociale de la commune de Bussigny et précise qu'il s'agit du Service de la cohésion sociale, enfance et culture. Il n'y a donc pas deux services distincts. Pour notre commune, il suffirait donc de rattacher la cohésion sociale au service Jeunesse et loisirs pour faire comme à Bussigny, pas besoin de multiplier les chefs de service.

M. Olivier Maggioni, toujours suite à la réponse de M. Daniel Besson, revient sur « Le financement est assuré par le canton au travers de la facture sociale » et précise que la Commune paie la moitié de cette facture.

Puis sur une autre indication : « Les communes n'ont reçu aucune mission particulière de la part du Canton ou de la Confédération... », il informe que selon la Constitution fédérale, ce que la Confédération ne fait pas, les Cantons peuvent le faire, et ce que les cantons ne font pas, les communes peuvent le faire. La Commune n'a donc pas à attendre de recevoir de missions de la Confédération ou du Canton. Puis répondant à son préopinant, il ne pense pas que cette interpellation ait pour but de créer un service bureaucratique.

M. Mathieu Roulet, qui a également entendu M. Daniel Besson parler de Lausanne, relève que le mot cohésion figure dans le libellé d'un de leur service communal, ainsi qu'à Vevey et Montreux par exemple. Le Mont-sur-Lausanne est bientôt une ville et une réflexion devrait se faire sur le fait de devoir effectivement se doter d'un service de cohésion sociale à part entière, ou éventuellement l'intégrer dans un service existant.

Mme Véronique Zwald, qui déclare ses intérêts car elle fait partie du Mont Solidaire, remarque, à travers le travail que font les animateurs socio-culturels, que la cohésion entre les générations n'est pas une affaire politique mais plutôt une affaire de terrain.

M. Christophe Blanc fait remarquer que le mot cohésion se retrouve bien dans le libellé du dicastère communal « Ressources et cohésion ».

M. Daniel Besson, municipal, parle bien, en termes politiques, de coordination entre dicastères, et précise que le Service de la Jeunesse et loisirs, qui prend en charge une grande partie de la cohésion sociale, grâce notamment à ses animateurs socio-culturels, fait en sorte de développer encore plus le travail sur le terrain. Enfin, il informe que la cohésion, qui fait partie de son dicastère, est en charge des prestations destinées aux seniors. Il faut donc plutôt comprendre que la cohésion sociale se coordonne de manière transverse entre dicastères. De fait, il n'est pas sûr de l'utilité d'avoir un chef de service dédié seul à la cohésion sociale.

Le Président demande à Mme Brigitte Besson si les explications amenées par la Municipalité lui conviennent.

Mme Brigitte Besson remercie M. Daniel Besson, municipal, pour toutes ses réponses précises.

Aucune demande de résolution n'est demandée.

7. Interpellation MC Yolanda Müller Chabloz « Bus à Haut Niveau de Service Lausanne-Bellevaux - Le Mont restera-t-il au bord de la route ? »

Cette interpellation est appuyée par au moins cinq membres du Conseil. Elle est donc recevable.

Le Président invite **Mme Yolanda Müller Chabloz** à présenter son interpellation, se trouvant également sur le site internet communal, elle ne la lit pas dans son entier mais apporte quelques précisions.

Cette interpellation porte sur le développement des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans la cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) de 3^{ème} génération : un raccourci BHNS pour l'axe est-ouest et un autre pour le nord, le BHNS Lausanne-Bellevaux. Début 2023, un projet concret est enfin proposé au Conseil communal de Lausanne, donnant ainsi des renseignements sur ce bus, qui facilitera la desserte depuis le centre de Lausanne jusqu'à Bellevaux, et qui devrait être construit dans les cinq prochaines années. Beaucoup de personnes utilisent les transports publics circulant sur cet axe important pour la commune du Mont-sur-Lausanne. Dès lors, plusieurs questions se posent afin de comprendre son intégration avec les lignes de bus existantes. Les réflexions étant en cours pour le PALM de la prochaine génération, pourquoi ne pas envisager un prolongement du BHNS au-delà de l'arrêt de Bellevaux ? Parce qu'entre le M2, le M3 et le BHNS, on a l'impression que tous les axes importants s'arrêtent autour de la commune, alors qu'un bus prioritaire permettrait de décharger les routes saturées de pendulaires traversant le Mont-sur-Lausanne.

Le Président donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, informe que, concernant les lignes régionales, les services communaux travaillent de manière très active avec les transports publics lausannois, la Ville de Lausanne, le SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois), le Canton et sa Direction

générale de la mobilité et des routes (DGMR). Actuellement, leur travail se porte sur le prolongement de la ligne TL 18, au niveau de la route de la Clochatte, le prolongement de la ligne TL 23 allant jusqu'à Maillefer avec deux arrêts proches de la commune du Mont, et également sur une ligne qui permettrait d'aller jusqu'au terminus du M3 à la Blécherette. Il y a également une étude concernant la ligne TL 21, qui partirait depuis la Blécherette pour desservir les quartier Maillefer-Rionzi, Champs d'Aullie, et remonterait ensuite sur la route de la Blécherette pour terminer sa course au Grand-Mont ; et un autre projet concernant le prolongement de la ligne 54, ayant son terminus au Grand-Mont, qui continuerait alors jusqu'au terminus du M2 à Epalinges. Les services communaux, qui ont pris connaissance qu'une ligne BHNS s'arrêterait à Bellevaux, et qui ont également pris en compte cette interpellation, ont décidé d'appeler les Transports publics de la région lausannoise. Un rendez-vous est prévu dans le courant du mois de mars afin d'obtenir une vision des futures lignes TL et BHNS mais aussi pour comprendre quelles sont les opportunités pour la commune de bénéficier ou pas d'une infrastructure BHNS, et quels coûts cela représenterait. Mme Longchamp reviendra auprès du Conseil communal pour donner des informations plus précises.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Marc Maillard pense que si le M3 devrait prolonger sa ligne au-delà de la Blécherette, le BHNS ne devrait pas se stopper aux portes du Mont-sur-Lausanne. Par contre, par rapport à ligne TL 60 par exemple, qui afin de maintenir sa cadence a diminué un certain nombre d'arrêts sur la commune, on pourrait se demander dans quelle mesure cela n'est-il pas contreproductif d'avoir des transports publics plus rapides et performants s'ils ne s'arrêtent plus ?

La discussion n'est plus demandée.

Mme Yolanda Müller Chabloz remercie la Municipalité pour sa réponse.

Aucune demande de résolution n'est demandée.

8. Communication de la Municipalité

Les communications sont disponibles sur le site internet communal.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, communique trois informations :

Faisant suite à la documentation envoyée aux membres du Conseil concernant le SDDT et son volet opérationnel, Mme Muller Achtari informe qu'un atelier se tiendra avec la CCU le 21 mars prochain. Un retour des conseillers-ères communaux sur la priorisation des mesures est attendu et se fera via la CCU lors de celui-ci. Le lundi 6 mars 2023, de 17h à 20h, le service de l'urbanisme tiendra une permanence pour répondre aux questions des membres du Conseil communal.

Mont journal fête ses un an et, dans son dernier numéro, les Montain-e-s peuvent répondre à un questionnaire de satisfaction. Elle invite les membres du Conseil à y répondre également afin d'avoir leur avis sur cette année écoulée.

Une exposition pour le plan de quartier Pernessy a été montée ce jour devant la porte de la salle du Conseil communal afin de faciliter son accès aux Conseillers-ères communaux, les emplois du temps de chacun-e n'étant peut-être pas compatibles avec les heures d'ouverture de l'Administration communale. A noter que cette exposition continuera d'être présente à l'accueil de l'Administration.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, rappelle que nous vivons actuellement le triste anniversaire de la guerre en Ukraine. La Municipalité aimerait exprimer une nouvelle fois toute sa sympathie et sa profonde solidarité envers les personnes affectées par la situation en Ukraine. Durant cette année écoulée, un élan de générosité permettant la création du fonds Ukraine a permis d'effectuer diverses actions : CHF 500.- pour soutenir le projet de M. Thierry Echenard (transports et matériels en Ukraine) ; CHF

300.- pour le déménagement d'un piano pour une jeune ukrainienne afin qu'elle puisse continuer à en jouer ; CHF 417.70 pour l'achat de manuels de cours de français ; CHF 300.- de dons pour une génératrice envoyée en Ukraine ; et CHF 761.95 pour l'achat de 14 exemplaires de « Bonjour et bienvenue ! » A1 Débutant et 12 exemplaires « Vite et bien » A1. Le solde du fonds se monte actuellement à CHF 9'137.35. M. Besson informe également que 85 élèves ukrainien-ne-s, logé-e-s entre Lausanne, le Mont, Cugy et quelques autres communes environnantes, sont venus suivre les cours de français au chemin du Rionzi 57. Puis M. Besson fait une présentation illustrée de la distribution de génératrices en Ukraine. Grâce aux dons, les bénévoles ont pu obtenir 15 génératrices ayant ensuite été transportées en Ukraine. En ont bénéficié, entre autres, une caserne de pompiers, un village de 300 habitants, une ville de plus de 500 habitants anciennement occupée, une garderie transformée en centre administratif, un jardin d'enfants, un hôpital, et de manière plus générale pour recharger les PC et téléphones portables des personnes se trouvant sur le front, éclairer, cuisiner, et chauffer les abris enterrés au moyen de chauffages électriques (les photos et les lieux ne sont pas disponibles pour des raisons de sécurité).

9. Communication du Président et du bureau

Le Président annonce le lancement du **Registre des intérêts** et rappelle que des discussions ayant eu lieu au Conseil communal avaient souligné deux éléments : la volonté de ne pas en faire un exercice alibi et que des contrôles soient effectués.

Le secrétariat du Conseil enverra donc ces prochains jours, par courriel, un formulaire au format Word. Idéalement, il faudrait le remplir à l'ordinateur (on y gagnera en lisibilité), l'imprimer et le signer de manière manuscrite. Puis, si possible, le document sera retourné par courriel au format PDF, ou alors envoyé par la poste, ou encore déposé à la réception de l'Administration communale, à destination du secrétariat du Conseil communal d'ici le **31 mars 2023** au plus tard.

Une fois tous les formulaires reçus, ceux-ci seront disponibles sur le site internet communal sous forme de lien hypertexte sous chaque nom des conseillers-ères communaux. De plus, un tableau synoptique, qui sera également disponible sur le site, présentera de manière résumée certaines rubriques remplies par chacun-e des membres du Conseil.

Le formulaire comporte 8 points se voulant complets et définis par le règlement du Registre des intérêts que le Conseil communal a voté en date du 14 février 2022.

Tous les élu-e-s seront contrôlé-e-s au moins une fois par législature. Concrètement, à chaque fin d'année législative, la présidence et la secrétaire du Conseil procèderont à des contrôles sur un certain nombre d'élu-e-s. Les outils de contrôle seront des outils libres d'accès comme Google, Moneyhouse et d'autres.

Enfin, dans un souci de cohérence et de contrôle de qualité, il sera possible pour un-e citoyen-ne-s d'adresser une réclamation au bureau du Conseil, qui s'en saisira et agira au cas par cas.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Natalie Betscha, revient sur son interpellation « Les panneaux d'affichage publics: les oubliés de la commune » déposée en date du 28 mars 2022, et rappelle que Mme Nadège Longchamp, municipale, avait répondu que la Municipalité reviendrait avec un projet à l'automne 2022. En effet, dans ses communications du 10 octobre 2022, la Municipalité, dans le contexte de la nécessaire sobriété énergétique que les autorités devaient prendre en compte, a fait part de son renoncement aux panneaux d'information électroniques. Par contre, comme indiqué dans son interpellation, Mme Betscha aimerait tout de même savoir où en est la réflexion concernant la mise à disposition de panneaux d'affichage libre dans les quartiers existants et ceux à venir ?

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, informe que ce concept n'a pas été abandonné. La Municipalité a effectivement pris du retard mais ceci fera l'objet de discussions au

lendemain de cette séance dans le cadre du suivi des décisions. La Municipalité reviendra devant le Conseil pour donner plus d'informations.

M. Olivier Maggioni rebondit sur les discussions ayant eu lieu en amont concernant les lignes TL et aimerait faire part d'un constat. Lorsque les horaires des bus sont respectés, au carrefour de Bellevaux, le bus 8 s'arrête au feu et laisse passer le bus 3. Ce qui fait que les Montain-e-s voulant se rendre à destination du BAP, de la clinique La Source, ou à Chauderon, sont obligés d'attendre 10 minutes de plus jusqu'au bus suivant. Sans changer les horaires, il suffirait juste que le bus 3 laisse passer le bus 8. Lors de son futur rendez-vous avec les Transports publics de la région lausannoise, la Municipalité pourrait-elle signaler ce point ?

Mme Raphaëlle Urfer est surprise de ne plus trouver de parc à vélos devant la poste. Il y a certes un autre parking à vélos en face mais ce dernier est dépourvu de barres pour accrocher les vélos sans béquille. Est-ce qu'à la place des bacs à fleurs, dans lesquels il n'y a pas de fleurs, la Commune viendra avec un nouveau parking pour vélos ? Ou mettra-t-elle au moins des fleurs dans ces bacs ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que cet emplacement vers la poste est privé. Des réflexions sont en cours au sein de la Commune afin de mettre en place des espaces pour vélos permettant d'y accrocher son vélo avec ou sans béquille.

M. Alfred Belet s'exprimant en tant que conseiller communal et déclarant ses intérêts en tant que président du comité du Syndicat des améliorations (SAF) donne lecture de son intervention.

« Beaucoup d'entre vous sont des adeptes des réseaux sociaux qui ont pour sujet notre Commune, je pense principalement à Facebook. Ces moyens rapides de communiquer, forts utiles dans de nombreux cas, permettent aussi de donner des messages politiques, des prises de positions et malheureusement de diffuser de l'information non contrôlée, voire erronée et souvent orientée.

Il en va ainsi pour les opposants à certains projets du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne (SAF) qui utilisent très régulièrement ce canal de communication ou distribue des tracts dont leur contenu est peu Fair-Play.

Le Comité du syndicat, a décidé de ne jamais intervenir lors ces dialogues en ligne, car il les estime souvent source de polémiques et de discussions sans fin. Mais au vu de la dernière décision juridique qui permet la récolte de signatures pour l'initiative concernant la Valleyre, je souhaiterais vous donner une vision plus réaliste sur certaines contrevérités qui sont souvent avancées à l'encontre du Syndicat.

Par exemple, j'ai ici un tract, concernant l'initiative, signée par 2 associations montaines et par le Mont citoyen, on peut y lire, je cite : "La Valleyre est l'un des 13 projets de construction du SAF, (Syndicat des propriétaires terriens de 184 membres qui gère 55% du territoire communal)" fin de citation.

Mais qu'est-ce que cette prise de pouvoir du territoire communal par une organisation, un Syndicat qui gèrerait le territoire en lieu et place des autorités communales ?

J'ai retrouvé dans les archives, un courrier municipal de 1982 qui informe les propriétaires qui étaient intervenus lors d'une mise à l'enquête, par la Municipalité, entre le 23 mars et le 24 avril 1981, d'un 1er Plan de zone. Je cite : "La Municipalité a examiné toutes les oppositions présentées lors de l'enquête précitée, pendant une année elle a cherché des solutions qui auraient donné... raison aux intervenants, elle a dû constater qu'aucune solution proposée ne pouvait pu donner satisfaction aux intéressés ou garantir l'égalité de traitement... pour ces raisons, elle a demandé au Conseil d'Etat de faire usage des compétences légales qui sont siennes pour ordonner, par voie d'arrêt, la constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire." Fin de citation.

Le Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne est bel et bien un projet communal, il est le fruit de la volonté de la Municipalité et de l'autorité cantonale et non pas de celle de quelques propriétaires cupides. C'est l'instrument qu'a souhaité mettre en place une municipalité en mal avec son aménagement du territoire. De par cette décision, tous les habitants-propriétaires de la zone concernée ont été obligés, qu'ils le veuillent ou non, de faire partie du SAF.

Dans le même tract nous lisons, je cite "que le plan de quartier du SAF, est obsolète et destructeur" fin de citation. Sur Face book il est même annoncé "d'un autre siècle" par une association.

L'étude d'un plan de quartier n'est pas de la responsabilité du SAF mais de compétence communale, c'est bien la Municipalité qui a piloté les études, puis mis à l'enquête publique et c'est le Conseil communal qui l'a approuvé en juin 2006 tout comme finalement le Canton. Les propriétaires ont entièrement payé ces études.

Depuis son entrée en vigueur, le plan de quartier a été adapté aux récentes recommandations et directives urbanistiques, d'avril 2021, exigées par la Municipalité pour tous les plans de quartier situés au sein du périmètre du SAF. De fait, ces plans de quartier répondent aux derniers standards 2021, ils intègrent les dernières évolutions techniques, socioéconomiques, environnementales et proposent des améliorations qualitatives du cadre de vie.

Dans cet hémicycle, on cite souvent en exemple la commune de Lausanne. A titre de comparaison, le fameux écoquartier des Plaines du Loup découle d'un concours d'urbanisme de 2010, il a donc 13 ans !

Le tract annonce encore, je cite : "dans le cadre de la Valleyre, chemins, retenues d'eau et différents ouvrages seront construits en passant par-dessus la loi." Fin de citation.

C'est grave comme affirmation !

L'ensemble des travaux collectifs ont été mis à l'enquête en bonne et due forme. Tous les services communaux et cantonaux l'ont traitée, le dernier recours ayant été débouté en 2018. A noter que le démarrage des travaux fera encore l'objet d'une autorisation cantonale.

Pensez-vous que toutes ces entités ne respectent pas la loi comme l'affirme les signataires de ce tract ?

Il faut également se rappeler que chaque citoyen de notre commune et le Conseil communal ont eu maintes fois l'occasion de faire valoir leur droit de recours ou d'opposition lors des multiples mises à l'enquêtes concernant le SAF : 1983 Enquête sur le périmètre provisoire du SAF ; 1993 Le PGA est approuvé après moultes consultations ; 1998 Enquête sur le nouvel état parcellaire ; 2006 Enquêtes de l'avant-projet d'exécution des travaux collectifs des terrains à bâtir et des 11 plans de quartier ; 2013 Enquête du projet d'exécution des travaux collectifs des terrains à bâtir et du PQ Montenailles.

L'initiative proposée par les associations, dont plusieurs membres actifs habitent une villa sur la rive droite du vallon de la Valleyre et dont certains avaient fait recours, découle vraisemblablement de leur ressenti suite à la décision du Tribunal Fédéral de 2018, de rejeter les arguments et les recours. Bien sûr cela n'enlève en rien à la bonne foi ou à la conviction des citoyens qui se sont joints pour la soutenir mais qui ne connaissent pas forcément l'historique des procédures et tout l'important travail de planification, de consultation et de validation qui a été fait.

Le Syndicat va continuer son travail ordonné par l'assemblée générale du secteur concerné, en respectant les procédures liées à la loi sur les améliorations foncières et en attendant la réponse du Tribunal Fédéral qui autorisera ou pas que le processus démocratique se déroule.

Les associations expliquent en ligne, très sûr d'elles, que le Canton indemniserait les propriétaires et qu'il n'en coûterait rien aux contribuables du Mont-sur-Lausanne. Questionné dernièrement le Canton n'écarterait pas cette possibilité, mais elle est soumise à nombreuses conditions. Aucune confirmation écrite n'est et ne sera donnée avant longtemps.

Personnellement par contre, je peux vous certifier que si l'initiative aboutit et qu'elle est acceptée, que ce soit par le Conseil communal ou par les citoyens, cela va occasionner une situation chaotique pour notre Commune qui se retrouvera dans l'imbroglio politico-juridique et financier déjà évoqué par notre Syndique. Peut-être des travaux déjà en cours, interrompus pour des années en attendant la validation d'une réaffectation de la zone à bâtir en zone non constructible, avec toutes les procédures et les mises à l'enquête que cela nécessite, sachant que nous faisons, en plus, partie du Pôle d'agglomération Lausanne -Morges (PALM). Et bien-sûr, des actions juridiques inévitables pour le règlement financier des indemnisations aux propriétaires, avec une autre certitude, c'est que ce sera de l'argent public, cantonal ou communal, qui sera ainsi dilapidé et ça maintenant vous le savez.

Madame, La Syndique, Chers membres du conseil municipal, Chers et Chères collègues, lorsque l'on vous demandera d'apposer votre signature ou peut-être plus tard d'approuver cette initiative de la Valleyre, mettez de côté les mots d'ordres partisans et soupesez bien les avantages que le dézonage de la Valleyre procure avec le fait de lancer notre commune dans une aventure pleine d'inconnues et de conséquences néfastes.

Rappelez- vous encore que notre Commune, rien que dans le périmètre du SAF, a su préserver 450 hectares de zone agricole et 50 hectares de forêt, le tout inconstructible et qui offrent à la population des kilomètres de chemins, de sentiers, de lisières et moult champs et prairies pour s'y oxygéner. »

M. Mathieu Roulet revient sur le postulat « Optimisation de l'éclairage public » déposé par M. Jean-Pierre Muller lors de la séance du 10 octobre 2022, faisant référence au fait d'éteindre l'éclairage public durant la nuit, et aimerait connaître son statut ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, propose de revenir avec des réponses lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Thibault Leuthold, constatant qu'un nombre grandissant de quartiers du SAF sont prêts à émerger de terre, plusieurs membres du Mont citoyen dont lui-même, s'interrogent sur le délai de réponse concernant le postulat « Pour une politique communale proactive en termes de matériaux de construction durables » renvoyé à la Municipalité en date du 9 mai 2022. Le crédit-cadre, accepté lors de cette séance pour la mise en œuvre du SAF, indique que c'est bien maintenant que les choses se décident. Dès lors, il s'agit du bon moment pour avoir une véritable vue d'ensemble sur le thème des matériaux durables dans la commune du Mont-du-Lausanne. La Municipalité ne doit pas penser qu'elle est soupçonnée de ne rien faire mais doit plutôt comprendre que les conseillers·ères communaux n'ont pas de visibilité sur cette question.

La parole n'est plus demandée.

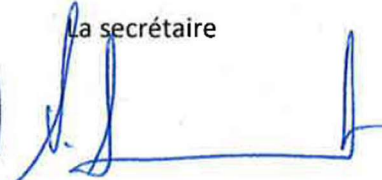
La secrétaire procède au contre-appel : M. Giuseppe Mantovani absent.

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 avril 2023 à 20h15.

Le Président clôt la séance à 22h24.

Le Mont-sur-Lausanne, le 8 mars 2023.

Au nom du Conseil communal

Le Président  Barry Lopez		La secrétaire  Alexandra Magnenat
--	---	---

Réponse de M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion à l'interpellation de Mme Brigitte Besson (MC) « Un service de cohésion sociale pour notre commune ».

En préambule, je voudrais remercier les auteur.e.s de cette interpellation pour leur souci de vouloir créer un service de cohésion sociale à part entière. Effectivement, à première vue, cela pourrait soulager le municipal de ce dicastère devant supporter la politique de la cohésion sociale sans pouvoir s'appuyer sur un chef de service dédié.

Mais avant de se lancer dans la création d'un service supplémentaire, il est nécessaire de faire l'inventaire de ce que nous avons déjà en place pour la cohésion sociale. Dans notre commune, la cohésion sociale est intégrée dans le dicastère « Ressources et cohésion » où l'on retrouve également le service des finances, le service des RH, le service à la population, les affaires sociales et des cultes, et des thèmes politiques comme les seniors et la cohésion sociale. Dans d'autres communes, comme à Bussigny par exemple, la cohésion sociale est intégrée dans le « Service de la cohésion sociale, enfance et culture », avec un seul chef de service dédié pour l'ensemble de ces thématiques.

Nous pouvons également prendre l'exemple de notre grande commune voisine où la cohésion sociale comprend le service social, le service du travail, le service des assurances sociales, le bureau lausannois pour les immigrés et la déléguée senior. Cela représente environ 300 personnes ou 240 EPT.

Le service social de Lausanne a pour mission d'accueillir les Lausannois.e.s en difficulté sociale afin de les aider à regagner leur autonomie en garantissant si nécessaire le minimum vital (RI), et assure toute la gestion des assurances sociales.

Ce service est fourni par notre commune au travers de L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (ARASPE), offrant des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif pour les jeunes, les adultes et les seniors.

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) et à l'Agence d'assurances sociales (AAS). Ces deux entités constituent ainsi les structures opérationnelles de l'ARASPE pilotées par le collège de direction. Cette association de 42 communes est chapeautée par un Comité de direction et un Conseil intercommunal dont les membres sont les élus politiques des communes concernées. Le financement est assuré par le Canton au travers de la facture sociale. Le Municipal en charge de la cohésion sociale fait partie du Comité directeur. Avec cet exemple, on voit que rien ne justifierait un service social communal, ni un service des assurances sociales avec du personnel communal.

Le même cas de figure avec la gestion des CMS par L'APROMAD qui est l'association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne lausannoise, aussi financée par le Canton. Le Municipal en charge de la cohésion sociale fait également partie du Comité. Ici, également, il n'est pas nécessaire d'intégrer un service au sein de la commune.

Quant à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, notre service du SPOP joue ce rôle de cohésion social. Par exemple, le canton de Vaud, représenté par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), développe le dispositif d'intégration vaudois. Il est élaboré en proposant la mise en œuvre de mesures concrètes. Notre répondant communal en matière d'intégration, M. Matthieu Burkhart, participe à certains projets, comme, par exemple, l'invitation à un entretien d'accueil aux nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants dans la commune du Mont-sur-Lausanne. Dans le plan de législature, est mentionné un renforcement de la communication avec les habitants. Ces projets aident à atteindre ce but. Sans compter notre service de communication qui n'a de cesse d'informer par différents canaux les activités et les projets en cours au sein de notre commune.

Beaucoup de communes ont engagé un délégué senior, ce rôle est actuellement assuré par le Municipal en charge du dicastère « Ressource et cohésion ». J'en assume personnellement le rôle. En 2021, le projet Quartier solidaire suivi pendant 4 ans par Pro-Senectute s'est terminé et l'association Mont Solidaire est

devenue autonome. Comme il s'agit d'une société locale, le SEJL entretient avec cette société les mêmes relations qu'avec les autres, par contre, comme « délégué » seniors, je participe aux séances en compagnie des partenaires du Mont Solidaire qui sont Pro Senectute, le CMS du Mont, le Service d'aide à la famille, la Paroisse protestante, ainsi que l'EMS La Paix du Soir. En plus, nous avons augmenté le temps de travail, accepté par le Conseil communal, des animateurs socio- culturels. Dans ce cadre-là, un 0.1 EPT est attribué à la relation avec les seniors et un autre 0.1 EPT pour les animations d'urbanisme éphémères. Nous allons mettre de plus en plus à contribution ces animateurs notamment pour la relation avec les seniors, comme cela se fait actuellement avec la jeunesse. Ces animateurs contribuent déjà grandement à la cohésion sociale justement par les liens intergénérationnels qu'ils créent au fil des activités et animations proposées par la commune.

Un observatoire de la cohabitation en collaboration avec la Police et le Service de la jeunesse est en train d'être mis place. Cela permettra d'obtenir une vision d'ensemble de la cohabitation entre les différents groupes d'habitants de cette commune et aboutira sur des propositions concrètes pour faciliter la cohésion sociale.

Trois cafés polices ont été organisés par le service de la police administrative conjointement avec la gendarmerie. Ces rencontres avec la population senior ont rencontré un grand succès de participation, favorisant ainsi également la cohésion sociale.

L'urbanisme joue également un rôle important en aidant à créer un environnement qui favorise la cohésion sociale en fournissant des espaces publics sûrs et accessibles, en favorisant l'intégration sociale et en créant des opportunités de travail et de développement pour les communautés. L'urbanisme peut également encourager l'interaction entre les membres des communautés, en favorisant le partage et l'expression des idées et en offrant des lieux pour les rassemblements culturels et sportifs. Ce service contribue également à inciter propriétaires et promoteurs d'être attentifs à l'environnement d'un quartier ainsi de mettre à disposition des appartements adaptés à toutes les couches sociales et toutes les tranches d'âge.

La volonté de la Municipalité à développer le concept pour le label « Commune en santé » apporte un élément complémentaire à la cohésion sociale.

La Municipalité s'appuie également sur des bénévoles comme le SAF (service d'aide à la famille), affilié à l'EFV (entraide vaudoise), pour assurer des transports pour les personnes qui en ont besoin pour aller chez le médecin ou faire des courses. Les municipaux des cinq communes concernées font partie du comité.

Beaucoup d'associations et de sociétés locales offrent pour les aînés, pour les jeunes et pour les adultes bon nombres d'activités assurées par des bénévoles engagés qui participent ainsi grandement à la cohésion sociale. La commune, que ce soit par le service de la jeunesse SEJL, le Service des Bâtiments par la mutualisation des locaux mis à disposition de la population, des sociétés et associations locales, par le service de la police administrative (POLA) ou par la Cohésion Sociale, s'engage à soutenir les actions menées par ces bénévoles dans la mesure de ses moyens.

Les commissions de Lausanne Région, dont les Municipaux du Mont font partie et s'y engagent fortement, travaillent en continu et en commun pour définir des politiques d'actions sociales régionales et cohérentes. La commune peut s'appuyer sur Lausanne Région pour la mise en place de politique de cohésion sociale.

Quant à tous les bénévoles engagé.e.s dans des actions en faveur de l'Ukraine, la Municipalité tiens à leur adresser ses plus sincères remerciements. Ils font preuve d'un grand dévouement et d'une grande générosité en aidant les habitants sur place, et les réfugiés sur notre sol. Ils donnent du temps et de l'énergie pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Leur engagement a permis de fournir des aides alimentaires, des fournitures médicales et des articles de première nécessité aux populations des régions touchées par la guerre. Ils contribuent également à établir des liens avec la population locale grâce à l'apprentissage du français et d'autres actions citées dans l'interpellation. Nous sommes reconnaissants pour le travail acharné et le dévouement dont ils font preuves sur le long terme.

Oui, cette mobilisation a été spectaculaire. La Commune et le Conseil communal, par souci de cohésion sociale et de solidarité, ont immédiatement mis à disposition des moyens pour soutenir les initiatives citoyennes, soit par le fonds adopté par le Conseil communal, soit par la mise à disposition de locaux communaux pour les cours de français par exemple, ou l'exemption de la taxe déchets

La mission des communes n'est pas, en principe, d'assurer les tâches qui incombent à d'autres instances. En particulier pour l'Ukraine, le Canton a clairement attribué cette mission à l'EVAM. Le logement, l'intégration, les cours de français etc. doivent être assurés à ce niveau. Les communes n'ont reçu aucune mission particulière de la part du Canton ou de la Confédération si ce n'est de donner le permis S lors de l'acceptation définitive de la procédure et le suivi par le contrôle des habitants. Au Mont, la Municipalité a pris l'initiative d'informer le mieux possible les habitants et à contribuer à mettre en contact les gens de bonne volonté. Aujourd'hui, bien que l'élan de générosité se soit bien effrité, les actions continues de quelques bénévoles ont pris beaucoup d'ampleur. La Commune ne peut que s'en réjouir et continuer à accorder un soutien dans la mesure de ses moyens.

Pour finir, la politique financière qui tend à conserver des finances saines pour permettre d'offrir des prestations sociales de plus en plus étendues à toute la population contribue également à la cohésion sociale.

En résumé, si aujourd'hui, le service de cohésion sociale n'a effectivement aucun chef de service attribué, il existe bel et bien au sein de notre commune, de notre région et de notre canton. Ce thème est transversal dans tous les services. Aucuns projets, ni actions ne sont pensés autrement que sous l'angle de la cohésion sociale au sens large du terme, que ce soit pour les jeunes, la culture, l'urbanisme, les sociétés locales ou tout simplement pour les habitants. Il s'agit dès lors de coordonner au mieux toutes ces instances. Ceci est un rôle politique représenté par le Municipal de la cohésion sociale et le reste du collège municipal.

Notre organisation permet actuellement de soutenir efficacement et systématiquement les nombreux projets de cohésion sociale qui sont menés par des bénévoles, et répond aux besoins de la commune. Mais bien évidemment, nous restons attentifs à l'évolution de notre commune et continuerons la réflexion sur le long terme sur un éventuel investissement pour la création d'un service de cohésion sociale à part entière.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion.

Le Mont-sur-Lausanne, le 27 février 2023.